

BTS TC

Devenez technicien supérieur grâce à l'apprentissage !



TECHNICO-COMMERCIAL (Spécialité Négoce de Biens et Services Industriels)



Métiers

- Chargé de clientèle
- Chargé d'affaires
- Négociateur industriel
- Responsable commercial
- Responsable d'achats
- Acheteur
- Commercial (sédentaire ou itinérant)
- Assistant marketing



Compétences professionnelles visées

- Assurer la promotion de produits industriels
- Création d'outils de communication
- Rédiger et répondre aux cahiers des charges des clients
- RDV avec négociation et vente de solutions
- Négocier les ventes ou les achats
- Gérer les stocks
- Manager une équipe



Matières enseignées

- Négociation technico-commerciale :**
- Développement de clientèles
 - Communication et négociation
- Management et gestion des activités technico-commerciales :**
- Technologies industrielles
 - Management commercial
 - Gestion commerciale
- Projet technico-commercial**
- Enseignement général :**
- Français
 - Anglais
 - Environnement économique et juridique



Niveau requis

Bac S, Bac STI2D
Autres bacs : nous consulter



Durée de la formation

2 ans en alternance : une semaine dans l'entreprise d'accueil et une semaine en formation au CFAI 84 (1350 heures de formation au centre sur 2 ans)



Site de formation

Avignon



Et après ?

Insertion professionnelle à 6 mois : 76%
Poursuites d'études : - Licence professionnelle
- Ecole de commerce

Paroles d'apprentie



Emmanuelle G. : « Électricienne de formation, j'ai désiré découvrir le métier de technico-commercial pour évoluer professionnellement tout en capitalisant sur mes compétences techniques. Cette expérience en apprentissage est pour moi un véritable tremplin, une opportunité unique. »



VAUCLUSE



L'apprentissage : un contrat de travail et un diplôme à la clé !

€ Contrat d'apprentissage



Réforme de la formation professionnelle, nouvelles modalités à paraître sur

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

A Aides pour l'entreprise

! Aides pour les jeunes

- ▶ CDD de 2 ans pour les jeunes de moins de 30 ans, comprenant une période d'essai de 45 jours en entreprise ⁽¹⁾
- ▶ Aucune charge salariale pour l'apprenti
- ▶ Charges patronales :
 - Les entreprises de moins de 11 salariés sont exonérées*
 - Les entreprises de 11 salariés ou plus ne paient que les contributions d'aide au logement, au transport ainsi que les cotisations d'assurance chômage et de retraite complémentaire. Ces charges sont calculées sur 89% du salaire.

| | 18-20 ans | 21 ans et + | 18 ans et + Entreprises UIMM*** |
|------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| 1 ^{ère} année | 41% du SMIC** | 53% du SMIC** | 55% du SMIC** |
| 2 ^{ème} année | 49% du SMIC** | 61% du SMIC** | 65% du SMIC** |

* À l'exception d'éventuelles cotisations supplémentaires d'accidents du travail et de retraite complémentaire

** ou du salaire minimum correspondant à l'emploi s'il est plus favorable

*** Entreprises relevant de la Convention Collective de la Métallurgie

(1) Formulaire du contrat Cerfa n° 10103#05

- ▶ Crédit d'impôt : 1600€ pour la première année de BTS
- ▶ Déduction fiscale de taxe d'apprentissage pour les entreprises de 250 salariés et plus qui dépassent le seuil de 5% de contrats favorisant l'insertion professionnelle
- ▶ Aide à l'apprentissage⁽²⁾ : 1000€ à l'embauche d'un apprenti pour les entreprises de moins de 250 salariés (si c'est la première fois que l'entreprise embauche un apprenti ou si elle en recrute un supplémentaire)
- ▶ Prime à l'apprentissage : 1000€ supplémentaires versés par les Régions aux entreprises de moins de 11 salariés

(2) sous conditions (cf. accords de branche professionnelle)

- ▶ Aides spécifiques aux personnes handicapées (sous conditions).
Contactez notre référent handicap : gazaillet.marieamelie@afpi84.com

- ▶ Formation gratuite prise en charge par le Conseil Régional, les entreprises (Taxe d'Apprentissage) et par les branches professionnelles
- ▶ Carte d'étudiant des métiers ouvrant droit aux réductions dans les cinémas, musées, transports...
- ▶ Dispositif « ZOU ! Etudes » mis en place par la Région pour les trajets domicile-CFA/Entreprise en Région Sud
- ▶ Aide Personnalisée au Logement (APL) versée sous conditions par la CAF
- ▶ Dispositif MOBILI-JEUNE (sous conditions)

Candidature : Pré-inscription possible sur www.formation-technologique.fr

- ▶ **DOSSIER** : à retourner dès le mois de janvier pour la rentrée de septembre, indépendamment de votre inscription sur le site de l'Education Nationale Admission Post-Bac
- ▶ **ADMISSION** : validation pédagogique du dossier et entretien d'admissibilité
Admission définitive après signature d'un contrat d'apprentissage dans les délais légaux



CFAI 84

Campus Agroparc
60, chemin de Fontaille
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9

Tél : 04 90 81 54 50
Fax : 04 90 81 54 51
contact@cfai84.com

www.formation-technologique.fr